Quarante-deuxième Année. — N° 343 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 9 DÉCEMBRE 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . 26 fr. . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 38, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 8 DÉCEMBRE 1897

L'AFFAIRE DREYFUS

Les journaux parisiens de mardi matin sont plus sobres de détails qu'à l'ordinaire au sujet de cette affaire. Le Figaro, qui a mené la campagne que l'on sait en faveur des amis de Dreyfus, devient très laconique; aujourd'hui, il est même d'un mutisme presque absolu, car il ne consacre pas plus d'une quarantaine de lignes à ce qui le rendait si prolixe la semaine dernière.

L'événement de la journée est l'interpellation de M. Scheurer-Kestner au Sénat. L'attention publique est donc portée tout entière du côté du Luxembourg.

Au Conseil des Ministres

Paris, 7 décembre. — Voici le compte-rendu officiel du Conseil des ministres : « Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

« M. Méline, président du conseil, a saisi le Conseil d'une demande d'interpellation de M. Scheurer-Kestner au sujet de sa déclaration et de celle du ministre de la guerre, dans la séance de samedi dernier, à la Chambre des députés. Le gouvernement acceptera de discuter aujourd'hui cette interpellation devant le Sénat.»

DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

Les couloirs sont absolument déserts aujourd'hui.

Au début de la séance, ni groupes où l'on discute, ni députés, ni journalistes. Tout le monde parlementaire est au Sénat pour assister à la rencontre oratoire qui doit avoir lieu entre M. Scheurer-Kestner et MM. Méline et Billot.

Quelle sera cette rencontre ? Et qu'en sortira-t-il ? Là-dessus, les quelques députés que nous voyons traverser le salon de la Paix observent une réserve mystérieuse.

« C'est l'inconnu ! » nous déclare un membre de la minorité radicale. A quoi réplique aussitôt un représentant ministériel : « Je ne suis pas de cet avis ; je crois que le Sénat ne prendra pas la responsabilité d'une crise ministérielle pour complaire à M. Scheurer, et malgré les relations d'amitié d'un grand nombre de ses membres avec le vice-président du Sénat, une crise politique sur une matière aussi délicate serait, de la part de ceux qui la provoqueraient, une faute impardonnable. »

Ce sont là les seuls pronostics que nous avons pu recueillir. Il est vrai que la plupart de nos honorables ont émigré cet après-midi au palais du Luxembourg.

AU SÉNAT

Avant la séance

Jamais, depuis les mémorables séances de la haute cour, l'affluence n'avait été aussi grande et l'animation aussi bruyante au Luxembourg. C'est, depuis une heure avant l'ouverture de la séance, un véritable envahissement du palais. Dans la rue de Tournon, d'ordinaire si calme, c'est une foule ininterrompue de voitures qui amènent un flot de privilégiés munis de cartes mais qui auront tant de peine à se caser !

Aux portes des galeries et des tribunes, de véritables bousculades se produisent. Plusieurs personnes doivent se retirer faute de place.

Aux abords de la tribune de la presse, des réclamations violentes et justifiées se font entendre. Des journalistes d'occasion se sont emparés des premières places, et un grand nombre de nos confrères doivent renoncer à pénétrer dans la salle.

Les mesures d'ordre les plus rigoureuses ont été prises aux abords du palais et même dans les couloirs.

Les députés sont venus très nombreux et s'entretiennent dans la galerie des bustes avec les sénateurs de leur département. L'affluence est si grande qu'il est impossible de circuler.

On dit qu'après le discours de M. Scheurer-Kestner, on demandera une suspension de séance pour permettre aux groupes de s'entendre sur la rédaction d'un ordre du jour.

Dans la salle, tous les sénateurs sont à leur place. Les tribunes publiques sont combles, pas un siège, pas un strapontin inoccupé.

Dans l'hémicycle et sur les bas côtés se trouvent des députés, une centaine au moins. Citons au hasard MM. Jaurès, Denys Cochin, Deloncle, Flourens, de Montfort, Reinach.

Par instant, de vives rumeurs s'élèvent des tribunes publiques, où les spectateurs s'étouffent et s'écrasent.

A trois heures dix, M. Loubet entre dans la salle. Presque tous les ministres sont au banc du gouvernement. M. Méline s'entretient avec le général Billot, à qui plusieurs députés sont venus serrer la main.

M. Scheurer-Kestner, à son entrée dans la salle, est l'objet de tous les regards. Il va causer un instant avec M. Barthou, puis va prendre sa place, où M. Ranc et quelques-uns de ses amis vont le saluer.

L'animation est extraordinaire.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 15.

M. le président annonce la mort de M. Anglès, sénateur du Var, et prononce en quelques mots son éloge funèbre.

L'INTERPELLATION

SCHEURER-KESTNER

M. le Président rappelle que M. le Provost de Launay avait déposé une demande d'interpellation à M. le Ministre de la guerre et que le Sénat avait décidé que la *discussion en serait fixée après la clôture de l'enquête* ordonnée.

M. le Président ajoute : J'ai reçu de M. Scheurer-Kestner la lettre suivante :

« Paris, le 6 décembre 1897.

» J'ai l'honneur de vous prévenir que je demanderai, demain, mardi, à interpeller le président du conseil et le ministre de la guerre, au sujet des déclarations qu'ils ont faites, samedi, à la Chambre des députés.

» Veuillez agréer, etc. » Scheurer-Kestner. »

M. le Président demande au Gouvernement s'il a des *observations à présenter sur la date de la discussion.*

M. le Président du conseil. — Le gouvernement est aux ordres du Sénat.

Le Sénat décide que la discussion aura lieu immédiatement.

DÉCLARATION DE M. SCHEURER-KESTNER

M. Scheurer-Kestner monte à la tribune. A ce moment, l'émotion est intense, et un silence profond s'établit dans la salle, tandis qu'un frémissement d'impatience court dans les tribunes.

M. Scheurer-Kestner a écrit sa déclaration. Il en commence la lecture, d'une voix assurée et légèrement solennelle.

Messieurs,

J'ai observé, au milieu des événements multiples et si confus *de l'affaire Dreyfus*, une réserve que je continuerai à observer jusqu'à la fin de l'instruction, car elle m'est dictée par ma conscience.

Quelques marques d'assentiment accueillent cette entrée en matière; mais un sentiment de curiosité déçue domine dans la salle. L'orateur poursuit ainsi :

Des paroles ont été prononcées l'autre jour à la Chambre des députés qui m'obligent à demander quelques explications à M. le ministre de la guerre.

Et tout d'abord, M. le président du conseil a dit qu'il n'avait *reçu de moi aucune pièce* et m'avait *engagé à saisir le garde des sceaux.*

M. le ministre de la guerre a dit, de son côté, qu'il ne connaissait pas mon dossier et n'avait pas à le connaître.

Ces affirmations, dans leur concision, prêtent à l'équivoque et il ne faut pas d'équivoque dans cette affaire. (Très bien sur quelques bancs.)

Je ne lui ai pas laissé le dossier, en effet, mais j'ai placé sous ses yeux une démonstration et les pièces à l'appui. Je lui ai dit que j'emploierais toutes mes forces à servir la justice et la vérité. (Nouvelles marques d'approbation.).

Jusqu'ici, l'impression est favorable à M. Scheurer-Kestner, sans être pourtant positivement défavorable au gouvernement. L'orateur continue ainsi :

Le lendemain, ma visite fut commentée par les journaux qui passent pour recevoir les confidences des ministres (Murmures.) J'en fus vivement ému, je l'avoue. Depuis j'ai été vivement attaqué par la presse, mais j'ai trouvé aussi chez elle *des concours vaillants et désintéressés. (Exclamations ironiques sur un grand nombre de bancs.* Agitation prolongée dans les tribunes.)

M. Scheurer-Kestner insiste et répète en accentuant:

J'ai trouvé des concours vaillants et désintéressés..... (Nouvelles exclamations)... dans le Parlement, dans la littérature.....

... Les exclamations redoublent ; quelques huées partent de la tribune de la presse. L'agitation s'accroît.

... J'ai également trouvé des amis qui m'ont encouragé.

M. le président du conseil, a-t-il dit, n'avait pas qualité pour recevoir mes pièces ; mais je les lui ai montrées. Il m'a dit : « Dreyfus est coupable. » (Sensation).

Et quand je lui ai demandé sur quelles pièces s'appuyait sa conviction, de me montrer une preuve,..(Longues protestations. Bruit prolongé). Oui, je lui ai dit que si cette preuve m'était fournie, si je m'étais trompé... Il s'est alors récrié. Mes prières sont restées inutiles. J'avais cependant promis de me tenir tranquille si on me fournissait une preuve. Je n'ai pu obtenir satisfaction.

Ici, M. Scheurer-Kestner commence à perdre pied. Le sentiment du Sénat paraît nettement se retourner contre lui.

On n'a pas tenu compte de ce que j'ai dit au sujet du bordereau, *seule base de la condamnation. (Exclamations violentes.)*

M. Milliès-Lacroix.— Qu'en savez-vous?

M. Le Provost de Launay.— Et les vingt-sept officiers ? (Tumulte.)

M. Scheurer-Kestner. — Si Dreyfus n'a pas été condamné sur le bordereau seul, il y a des pièces qui n'ont pas été communiquées à la défense. Ce n'est pas la revision, c'est l'annulation qu'il faudrait demander. (Murmures.)

Qui donc oserait le déclarer devant cette assemblée, qui a voulu augmenter naguère les garanties de l'accusé en votant la réforme du code d'instruction criminelle.

M. Trarieux. — Très bien ! très bien !

M. Scheurer-Kestner. — J'ai demandé au gouvernement de provoquer la revision, il l'a refusée.

Le Sénat me rendra cette justice que je n'ai jamais été guidé dans ma carrière déjà si longue que par l'amour du bien. Dans une affaire de ce genre, mon patriotisme me défendait d'agir seul. J'allais m'adresser au garde des sceaux quand M. Dreyfus est intervenu. (Rumeurs et exclamations ironiques).

Je n'avais plus qu'à attendre.

La question du bordereau prime toutes les autres.

Cris : Mais non! mais non !

M. Scheurer-Kestner. — J'espère que le ministre le versera à l'instruction. L'avenir dira qui a raison.

On a préjugé l'autre jour de la solution de l'affaire en proclamant *la culpabilité de Dreyfus à la tribune de la Chambre.* Il est faux de dire que les deux affaires ne sont pas connexes. Dans ma conviction, la révision du procès s'imposera, il eut mieux valu que le gouvernement en prit l'initiative. (Murmures.)

Encore une fois, le bordereau est le fond de l'affaire. Si vous ne voulez pas en tenir compte, pourquoi avoir ouvert une enquête ? Le ministre de la guerre a cependant déclaré que toute la lumière serait faite. Cette parole est grave, est troublante.

Il me reste à protester contre ceux qui ont voulu mêler l'armée *à cette affaire purement judiciaire.* (Marques d'approbations ironiques.)

Comment a-t-on pu accuser de l'attaquer le dernier député de l'Alsace française. (Rumeurs. — Quelques très bien isolés).

Mais ce n'est pas l'attaquer que de chercher à réparer une méprise funeste. La justice est immanente, comme a dit Gambetta. (Exclamations ironiques). Elle arrive toujours à se manifester. Je compte qu'elle éclatera.

Quand la justice aura parlé, tout le monde s'inclinera devant sa décision.

M. Scheurer-Kestner descend de la tribune. A peine une dizaine d'applaudissements, dont celui de M. Trarieux, saluent la fin de sa déclaration.

L'effet en a été plutôt lamentable. Le sentiment presque unanime est que la cause de M. Scheurer-Kestner est perdue et que son prestige de vice-président est lui-même fort compromis.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL BILLOT

M. le général Billot monte à la tribune et s'exprime ainsi au milieu de l'attention générale :

Ce n'est pas sans un profond sentiment de tristesse que je monte à la tribune. (Mouvement).

L'honorable M. Scheurer-Kestner a cru devoir saisir la presse et la tribune d'un entretien intime qu'il avait eu avec le ministre de la guerre. Il a reconnu loyalement qu'il ne lui avait laissé aucune pièce.

Dans ces circonstances, que devait faire le ministre de la guerre ?

M. Scheurer-Kestner faisant à lui seul la revision, se constituant expert en écritures et concluant d'emblée que le bordereau était la seule pièce *sur laquelle Dreyfus avait été condamné*, déclare que le bordereau est l'œuvre d'un autre et que, par conséquent, il y a lieu à revision du procès.

Le ministre de la guerre a depuis longtemps fait de semblables recherches et il est arrivé à une conclusion contraire.

Qu'il me permette de lui dire qu'il a été prompt. Le ministre de la guerre a fait ce qu'il devait faire, et aucune pièce n'a été tenue secrète à l'égard de l'instruction, bordereau et autres pièces. (Applaudissements. — Mouvement et sensation prolongés.)

On a dit que le ministre était sorti de son droit en affirmant comme soldat, comme chef de l'armée, qu'il considérait Dreyfus comme coupable.

« Je le répète à la tribune du Sénat et je ne crois en rien excéder mes pouvoirs.

Un seul homme a le droit de parler au nom de l'armée : c'est le ministre de la guerre. Permettez-moi de vous dire que la conscience de l'armée ne serait pas tranquille si elle pouvait croire qu'un condamné est innocent. (Mouvement.)

On a dit que ces paroles du ministre pouvaient avoir une influence sur l'instruction; quoi qu'on en ait dit, les deux affaires ne sont pas connexes ; ce qu'on a voulu, c'est la revision, par un mouvement tournant. (Très bien.)

Laissez la justice accomplir son œuvre; songez à cette armée *si soumise et patriote* ; songez à la France. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. le président du conseil. (Mouvement d'attention.) — Je ne veux ajouter que quelques mots aux paroles éloquentes de M. le ministre de la guerre.

Il a affirmé, devant vous, l'autorité de la chose jugée; il a eu raison; c'était son droit, c'était son devoir. (Applaudissements.)

Il semble qu'il y ait eu malentendu entre le ministre de la guerre et M. Scheurer-Kestner, dans l'entrevue qu'ils ont eue ensemble; ce n'était pas au ministre de la guerre à provoquer lui-même la révision. Celui qui est chargé de faire exécuter un *jugement peut-il faire un acte qui implique un doute, de sa part, sur sa validité ?*

M. Scheurer-Kestner est ensuite venu me voir à titre privé; je lui ai également dit que je n'avais pas qualité pour recevoir son dossier.

Quelques jours après, se produisaient des incidents.

M. Scheurer-Kestner. — . . auxquels j'étais étranger.

M. le Président du Conseil. — Je le reconnais; je l'ai prié alors de venir me voir; de nouveau, je lui ai dit que ces polémiques ne pouvaient se prolonger et je l'ai invité à suivre la seule voie légale : à saisir le Garde des Sceaux.(Très bien.)

Une note fut publiée dans ce sens, après que j'en eus référé au conseil des ministres.

Le président du conseil donne lecture de la note. (Marque d'approbation).

M. Scheurer-Kestner a déclaré lui-même n'avoir rien à ajouter à cette note ; or, cinq jours après, il assurait que, s'il n'avait pas saisi le Garde des Sceaux, c'est qu'il comptait voir le gouvernement en prendre l'initiative; en réalité, il a préféré suivre une autre voie.

Aujourd'hui, la justice militaire est saisie de l'affaire Esterhazy ; il n'y en a pas d'autre (App.; sensation).

Les juges ont à juger, en leur âme et conscience, si oui ou non un officier, accusé de trahison, est coupable; ils sont saisis de l'affaire Esterhazy, et non de l'affaire Dreyfus. (Nouveaux applaudissements.) Je n'ai qu'un conseil à leur donner, *c'est de fermer l'oreille aux bruits du dehors. (Très bien !)*

Le Gouvernement croit avoir été d'une correction absolue (marques d'assentiment) ; il a suivi le seul fil conducteur qui s'offrit au milieu des passions déchaînées. (Applaudissements) La loi, on la trouve trop lente et on invite le Gouvernement à s'y substituer ; il ne le fera pas. Il s'est refusé à parler dans une affaire d'un ordre particulièrement délicat, et qui met en jeu des questions de politique extérieure. La moindre indiscrétion en pareille matière pourrait avoir les conséquences les plus graves. Il importe que les polémiques cessent; il faut que l'honneur de l'armée reste au-dessus de certaines attaques. Je prie le Sénat de clore l'incident le plus tôt possible.

M. le Président du Conseil obtient un vif succès. Il est très applaudi sur presque tous les bancs.

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE LAUNAY

M. le Provost de Launay.— Je tiens à reconstituer exactement l'historique de cette affaire afin de détruire la légende de M. Scheurer-Kestner. Le 13 novembre éclatait, comme un coup de théâtre, la lettre de notre collègue. Depuis lors, jour par jour, un journal a reçu les confidences de M. Scheurer-Kestner.

M. Scheurer-Kestner. — Je n'y suis pour rien. (Exclamations ironiques. Rumeur dans les tribunes).

M. le Provost de Launay. — Chaque jour, paraissent des notes sur l'affaire. Il faut croire que quelqu'un avait détourné votre dossier.

M. Scheurer-Kestner. — Je ne suis responsable que de ce que je signe; je n'ai jamais ni rien confirmé ni rien affirmé. (rumeur de désapprobation).

M. le Provost de Launay. — J'ai reçu aussi des confidences et le journal en question était convaincu qu'il tenait le dossier de vous. (Rires).

M. Scheurer-Kestner. — Je n'ai fait aucune communication. (Rumeur).

M. le Provost de Launay. — Ici même, j'ai parlé d'une *première publication de ce journal comme émanant de vous*, sans que vous protestiez. Le même journal a ensuite publié des *fac-simile* du bordereau et des écritures de Dreyfus et de M. Esterhazy. Que devenait le secret de M. Scheurer-Kestner ?

M. Joseph Fabre. — Nous n'avons pas à nous prononcer sur la conduite de M. Scheurer-Kestner, mais sur les déclarations du gouvernement.

M. le Président. — Vous ne pouvez pas interpeller un collègue.

M. le Provost de Launay.— Il ne me reste alors qu'à prendre acte des déclarations du gouvernement, en regrettant qu'elles soient si tardives. L'armée a eu le temps d'être atteinte quoi qu'on en dise. Le chef de l'état-major général, accusé à mots couverts, de protéger M. Esterhazy, a dû protester, demander à se défendre : c'est ce qui a provoqué le débat de la Chambre, débat accueilli avec satisfaction dans le pays et jusqu'en Russie. (Très bien, très bien). Un député n'a-t-il pas écrit que l'armée se détruisait et se déshonorait elle-même ? Le gouvernement a vengé l'honneur de l'armée, un peu tardivement ; je l'en remercie tout de même.

J'ai, au moins, le droit de demander à M. Scheurer-Kestner avec qui, dans cette affaire, il a lié partie, et si ceux-là sont bien de race française. (Applaudissements sur quelques bancs).

DISCOURS DE M. TRARIEUX

M. Trarieux, toujours pompeux, commence à rendre hommage aux déclarations du Gouvernement, puis il reproche à M. Le Provost de Launay d'avoir l'oreille trop ouverte aux bruits du dehors :

L'honneur de l'armée est au dessus d'une instruction judiciaire, *quelle qu'en soit d'ailleurs l'issue. (Très bien, très bien).*

M. le président du conseil a dit très justement : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus en ce moment; » mais est-il défendu de supposer que la justice ait pu commettre un crime ? (Rumeur). On peut attaquer une décision judiciaire dans les formes prescrites par la loi sans que la justice en soit atteinte. L'infaillibilité n'est pas de ce monde. (Protestations sur divers bancs).

L'orateur cite des cas d'erreur judiciaire.

M. Peytral. — Ce n'est pas là la question.

M. Trarieux poursuit au milieu d'une impatience croissante. De plus en plus théâtral, il reprend la thèse de M. Scheurer-Kestner, et cherche à établir la connexité des deux affaires.

On lui crie « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus ».

M. le président du conseil. — J'ai déclaré et je répète qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus. (Vifs applaudissements.)

M. Trarieux. — Il n'en n'est pas moins vrai que, du résultat de l'instruction actuelle, *peut découler la revision obligée* du procès. Vous y serez forcé. (Protestations.) Je tiens à fixer ce point de droit. A part cela, je m'associe aux déclarations du président du conseil,

Cette affaire doit rester dans le domaine où on l'a tenue jusqu'ici.

Rendons toutefois hommage au courage civique de ceux qui poursuivent la recherche de la vérité. Quel que soit le résultat, le courage mérite qu'on le salue avec respect

Trois ou quatre applaudissements à peine accueillent ce salut adressé à M. Scheurer-Kestner.

M. SCHEURER-KESTNER REMERCIE

M. Scheurer-Kestner reparaît à la tribune. Il tient, dit-il, à remercier le Ministre *de la Guerre de ses* déclarations et de l'assurance qu'il a donnée que toutes les pièces, y compris le bordereau, seraient versées à l'instruction.

Cette déclaration tombe au milieu d'un silence profond.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu divers ordres du jour. Celui de M. de Saisy :

« Le Sénat, confiant dans les déclarations du gouvernement et respectueux des arrêts de la justice, passe à l'ordre du jour. »

Celui de M. Joseph Favre :

« Le Sénat affirme sa foi entière dans l'armée et dans la justice, et passe à l'ordre du jour. »

Celui de M. Provost de Launay :

« Le Sénat, certain que *le Gouvernement prendra les mesures* nécessaires pour mettre un terme aux attaques contre l'armée, et assurer le respect de la chose jugée, passe à l'ordre du jour. »

Celui de M. Morellet :

Le Sénat, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

M. Maxime-Lecomte. — L'ordre du jour pur et simple.

M. Franck-Chauveau. — Je demande une suspension de séance.

La séance est suspendue pour une heure.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures 25. L'animation est grande dans la salle.

M. le Président. — J'ai reçu un nouvel ordre du jour de MM. Bernard-Lavergne et Peytral ainsi conçu :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du Gouvernement et confiant dans l'œuvre de la justice, passe à l'ordre du jour. »

Quant à l'ordre du jour présenté par M. Morellet il a reçu les signatures de MM. Franck-Chauveau, Faye et Demôle. On sait que ce sont les présidents des trois groupes modérés.

M. Maxime Lecomte. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour Bernard-Lavergne.

M. Méline, président du conseil. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Morellet.

M. Bernard-Lavergne. — Le Sénat n'a pas à accorder ou à refuser *sa confiance au Gouvernement. Il n'y a pas ici une* question politique. Il n'a qu'à prendre acte des déclarations du Gouvernement et à exprimer sa confiance dans l'œuvre de la justice.

M. le Président du conseil. — Nous ne faisons pas de politique ici : nous demandons au Sénat d'approuver notre conduite dans cette affaire. (Très bien, très bien).

M. Bernard-Lavergne a paru mettre en opposition le président du conseil et le ministre de la guerre, il a eu tort : tous deux ont une pensée et une action commune. (Très bien, très bien). La formule de l'ordre du jour de M. Bernard-Lavergne prête à l'équivoque, *je demande au Sénat de le repousser.*

La priorité demandée pour cet ordre du jour est repoussée par 206 voix contre 56

L'ORDRE DU JOUR MORELLET

La priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Morellet.

M. Joseph Fabre demande qu'on y ajoute *: « et affirmant sa foi entière en l'armée et la justice. »*

L'ordre du jour Morellet est adopté à l'unanimité de 231 votants.

M. Joseph Fabre insiste en faveur de son adjonction. Il ne peut pas se faire que l'unanimité ne se fasse point sur une motion de confiance en l'armée. (Très bien sur quelques bancs).

M. le Président du Conseil. — Il me semble que les déclarations du gouvernement ont rendu un hommage suffisant à l'armée et à la justice pour que toute manifestation nouvelle soit superflue. (Très bien, très bien.)

M. Joseph Fabre retire son adjonction.

La séance est levée à 6 heures 05. Séance jeudi à deux heures.

Les votes des sénateurs

Paris, 7 décembre. — Voici en ce qui concerne votre région les noms des sénateurs qui se sont abstenus dans l'ordre du jour de confiance : MM. Maxime Lecomte et Peytral. Etait absent par congé : M. Deprez. Tous les autres ont voté pour.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 7 décembre. — Après cette séance, l'opinion publique ne sera guère plus fixée qu'auparavant, et les sénateurs que nous interrogeons sont à peu près unanimes sur ce point.

On a pu constater, qu'en réalité, M. Scheurer-Kestner ne paraît avoir, dans son dossier, que la fameuse histoire du bordereau. Il se déclare, en effet, satisfait de la déclaration du Ministre de la Guerre, qu'aucune pièce n'a été tenue à l'écart (sic) de l'instruction, bordereau et autres pièces.

Mais peut-être, nous déclare un sénateur de droite, l'opinion sera-t-elle moins satisfaite et attendait-elle davantage après la monstrueuse campagne qui dure depuis trop longtemps.

M. Scheurer-Kestner a voté l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

L'impression à la Chambre

On attendait avec une vive impatience à la Chambre le résultat de la séance du Sénat. Ce n'est que vers cinq heures du soir que des représentants arrivant du Palais du Luxembourg apportaient leurs impressions sur le débat.

On faisait ressortir que le Président du conseil et le Ministre de la guerre avaient affirmé au Sénat encore avec plus de force qu'à la Chambre leur conviction de la *culpabilité de Dreyfus.*

Cependant, du côté des radicaux, on déclarait qu'après tout, M. Scheurer-Kestner avait eu les honneurs de la journée, *et que le ministère s'achemine vers la revision* du procès.

On dit qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus, remarquait M Trouillot, et pourtant on verse le dossier Dreyfus à l'affaire Esterhazy, c'est donc qu'il y a une connexité qui serait en réalité la révision du procès.

Mais nous devons constater que l'opinion du plus grand nombre peut se résumer ainsi : Succès du gouvernement, effondrement de M. Scheurer-Kestner, affirmation plus péremptoire que jamais par les ministres de la culpabilité de Dreyfus.

LA MANIFESTATION DES ÉTUDIANTS

Paris, 7 décembre. — La manifestation d'étudiants contre M. Scheurer-Kestner a eu aujourd'hui un commencement d'exécution.

Devant le Luxembourg

A deux heures et demie, une cinquantaine d'étudiants en droit se sont rendus, quelques instants avant l'ouverture de la séance, rue de Vaugirard, devant la grande porte du Sénat, où ils ont poussé les cris de : « A bas Scheurer ! A bas le Sénat ! »

La foule assez nombreuse à cette heure devant le palais du Sénat s'est accrue aussitôt d'un certain nombre de curieux qui ont assisté à la manifestation sans y prendre part.

D'ailleurs, les étudiants ont été refoulés par la police aux premiers cris et ont été dispersés rue de Tournon. A ce moment, une immense clameur de: « A bas le Sénat ! » retentit. Les manifestants se sont retrouvés quelques minutes plus tard devant la Faculté de droit, où ils ont attendu les élèves du cours de M. Beauregard en conspuant Scheurer, le Sénat, Zola et le *Figaro*.

Ils ont été une seconde fois dispersés. La préfecture de police avait d'ailleurs pris les mesures les plus énergiques pour éviter des incidents graves.

Sur la rive droite

A partir de 4 heures, l'animation est extraordinaire sur les grandes artères de la rive droite. Sur les boulevards, on ne circule qu'avec *peine et sur les trottoirs* voisins de la rue Drouot les badauds sont installés en longues files, comme un jour de Mi-Carême, attendant la *manifestation annoncée.*

De nombreux agents stationnent devant la *Libre Parole* et à l'entrée de la rue Drouot.

Les étudiants dispersés par la police devant le Panthéon s'étaient reformés en groupes sur le quai de la Seine. Après avoir parcouru, au nombre de trois cents, le quartier de l'Opéra, ils ont essayé de se rendre, par la rue de Provence, devant les bureaux du *Figaro*, mais ils ont encore été refoulés à l'angle de la rue Drouot.

Des cris de : « Conspuez Scheurer ! A bas les juifs ! » se font entendre. Une bagarre se produit au cours de laquelle M. Nadaud, officier de paix, est assez sérieusement atteint au visage en voulant appréhender un manifestant, M. Bellamy, qui est arrêté peu après.

Six autres arrestations sont ensuite opérées, ce sont celles de six étudiants qui ont été aussitôt relâchés et seront poursuivis pour *tapage injurieux.*

Quelques minutes après cette échauffourée, tout était redevenu calme aux abords du *Figaro.*

Un manifeste

Paris, 7 décembre. — Voici l'analyse du manifeste qu'a fait afficher dans Paris l'Association catholique de la Jeunesse française. Ce manifeste, après avoir déclaré que la séance parlementaire du 4 décembre restera historique, félicite les orateurs de tous les partis qui ont flétri la campagne des amis de Dreyfus et les bas appétits des feuilles désormais disqualifiées, et vengé l'armée française.

Il proclame que les *députés ont, derrière eux, le pays* tout entier et adjure les représentants du peuple d'empêcher des étrangers qui nous avilissent de jamais rien entreprendre sur l'âme française, sur sa foi, son génie, ses traditions, ses mœurs.

Il émet enfin le vœu que la nation, désormais désabusée, « se désabonne à jamais de la juiverie, de la huguenoterie, de la maçonnerie et de tous ces éléments » empoisonnés qui la stupéfiaient depuis vingt-cinq ans » et qu'elle vomit enfin. »

Les interrogatoires dans l'affaire Esterhazy

Paris, 7 décembre. — Le commandant Ravary, chargé de l'instruction dans l'affaire Esterhazy, a entendu ce matin M. Mathieu Dreyfus et cet après-midi le commandant Esterhazy.

L'affaire Dreyfus et le Vatican

Paris, 7 décembre. — La *Libre Parole* affirmait dernièrement que les défenseurs de Dreyfus avaient fait des démarches auprès du Souverain Pontife pour l'intéresser à la cause du capitaine. Elle reproduit demain, d'après un journal anglais, le texte traduit de cette lettre qui était écrite en latin, paraît-il.

Il y est dit qu'un capitaine français, d'extraction juive, soldat des plus dévoués à son pays, aurait été jugé « sur une accusation mensongère et des plus folles ».

Mais un doute est né depuis et grandit en ce qui concerne son crime. Bref, Mme Dreyfus, de qui est signée la lettre, déclare que son mari est innocent: elle se jette aux pieds du Saint-Père, et lève ses yeux pleins de larmes vers le vicaire du Christ, comme autrefois les filles de Jérusalem élevèrent leur regard vers le Christ lui-même.

Le *Journal* publie la fac-simile autographique de cette lettre.

MORT DE M. DE FOURTOU

Paris, 7 décembre. — M. de Fourtou est mort la nuit dernière.

Marie-François-Oscar Bardy de Fourtou était né à Ribérac le 3 janvier 1836; il allait atteindre, par conséquent, ses soixante-deux ans.

Avocat et maire de Ribérac sous l'Empire il fut élu représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale de 1871 et siégea au centre droit.

Le 22 mai 1874, il fut nommé ministre de l'intérieur dans le premier cabinet de Broglie et à la suite d'un dissentiment avec ses collègues, il démissionna le 18 juillet suivant.

Aux élections de 1876, M. de Fourtou fut élu comme candidat constitutionnel dans l'arrondissement de Ribérac. Le 16 mai 1877, il reprit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet de dissolution. On sait son rôle à cette *époque et combien il fut en proie à l'animosité du parti* républicain.

Réélu aux élections du 14 octobre, à Ribérac, il se retira avec ses collègues, le 23 novembre 1877. Invalidé le 18 novembre 1878, il eut alors un duel avec Gambetta : aucun des deux adversaires ne fut atteint.

M. de Fourtou se représenta devant ses électeurs qui, le 2 février 1879, le réélurent à 1,500 voix de majorité. Une élection sénatoriale le fit entrer au Sénat, le 7 mars 1880 ; il siégea à droite, sans prendre un rôle marqué.

Il échoua au renouvellement triennal de 1885 et se présenta sans succès aux élections législatives de la même année ; mais il fut élu en 1889, dans l'arrondissement de Ribérac, avec 2,000 voix de majorité. Il garda dans la nouvelle Chambre une attitude systématiquement silencieuse.

Depuis 1893, M. de Fourtou se tenait à l'écart de la vie politique.

LE DÉPART DE M. DE MOHRENHEIM

Paris, 7 décembre.— Une dépêche de Saint-Pétersbourg, de source officielle, confirme l'information que nous vous avons transmise, portant que M. de Mohrenheim est relevé de ses fonctions d'ambassadeur à Paris, tout en restant membre du conseil de l'Empire.

Une autre dépêche de Bruxelles confirme que le prince Ouroussof, *ministre de Russie en Belgique*, est désigné pour remplacer M. de Mohrenheim à Paris.

Le même télégramme porte que M. de Giers, conseiller d'ambassade à Paris, est nommé ministre de Russie à Bruxelles, en remplacement du prince Ouroussof.

L'*Agence Havas* publie la note suivante :

« L'intervalle de quinze jours qui s'est écoulé entre la nomination de M. de Mohrenheim au conseil supérieur de l'Empire et la nouvelle de son remplacement à l'ambassade indique assez les sentiments bienveillants du gouvernement impérial à son égard. On sait d'ailleurs que les deux fonctions sont incompatibles.

» Les longs et excellents services de M. de Mohrenheim ne sont pas moins appréciés en France qu'en Russie. »

MÉPRISE D'UN FACTIONNAIRE

Paris, 7 décembre. — Un événement dramatique assez extraordinaire s'est déroulé l'avant-dernière nuit, à la maison centrale de correction de Poissy.

Dimanche soir, vers onze heures, le caporal Creton, du 119e d'infanterie, étant de service à la maison centrale, effectuait les rondes réglementaires.

Après avoir visité plusieurs postes, il se dirigea vers celui désigné sous le n° 6.

Le soldat Depronier, qui était de faction, apercevant deux hommes, fit les sommations réglementaires. A trois reprises différentes, il lança la formule d'usage :« Halte-là ! Qui vive ! »

N'obtenant aucune réponse et ne reconnaissant pas le caporal de service, il épaula son fusil et fit feu.

Le caporal Creton, grièvement atteint, poussa un cri *de douleur et s'affaissa.*

Le soldat qui l'accompagnait jeta aussitôt l'alarme et

BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ETRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôt jr
103 6	3 0/0 comptant	103 75	..
103 82	3 0/0 terme	103 92	103 92
102 35	3 0/0 Amort. compt.	103 20	102 15
.. ..	» terme	102 42	102 42
106 65	3 1/2 comptant	106 79	106 30
106 82	3 1/2 terme	106 82	106 80
	Emprunt Tonkin	91 25	..
461 ..	Argentins	460 ..	456 ..
.. ..	Autriche	103 ..	.. ..
.. ..	Brésil	62 15	.. ..
106 50	Chine 4 0/0	108 50	.. ..
107 25	Egypte unifiée	107 60	.. ..
.. ..	Espagne exter. compt.	6 55	60 80
60 90	— terme	60 80	6 90
96 30	Italien 5 0/0 comptant	96 25	96 35
96 17	— terme	96 30	96 27
.. ..	Hongrois 4 0/0	103 ..	.. ..
.. ..	Portugais 3 0/0 compt.	20 50	.. ..
	» terme	..	..
22 07	Turc (série D) terme	22 ..	21 95
.. ..	Russe 4 0/0 1890	103 ..	.. ..
94 75	— 3 0/0 1891	94 70	.. ..
.. ..	— 3 0/0 1893	104 75	.. ..
101 25	— 3 1/2 1894	101 60	.. ..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.		Clôt. jr	Pr. cl.		Clôt. jr
51 ..	CRÉDIT FONCIER Bons 1887	.. ..	482 ..	Ardennes	482 50
52 35	— 1888	61 50	477 ..	Est 3 0/0 anc.	476 ..
500 ..	Commun.. 1879	500 ..	480 ..	— nouv.	480 75
502 50	— 1880	502 ..	486 ..	Nord 3 0/0 anc.	487 ..
401 50	— 1891	401 ..	495 ..	Nord 2 1/2	492 ..
506 ..	— 1892	507 ..	485 ..	— nouv.	485 25
.. ..	Foncières.. 1877	.. ..	482 ..	Orléans 3 0/0 a.	481 ..
502 50	1879	102 50	453 25	— n.	457 ..
475 ..	— 1883	471 50	483 ..	Orléans 2 1/2 0/0	48 ..
501 50	— 1885	503 ..	478 ..	Ouest 3 0/0 anc.	479 75
104 ..	— 5e 1885	102 75	406 25	— nouv.	465 ..
492 50	F. 90 fr. p. 1895	492 50	467 ..	Sud de France	467 ..
.. ..	VILLE DE PARIS Obl. 1855-60 3 0/0	.. ..	.. ..	Econom. 3 0/0	.. ..
576 ..	— 1865 4 0/0	576 ..	.. ..	Ville Lyon 1880	1.1 75
438 ..	— 1869 3 0/0	.. ..	409 ..	Marseille 1877	408 50
418 ..	— 1871 3 0/0	421 ..	417 ..	Bordeaux 3 0/0	.. ..
580 ..	— 1875 4 0/0	578 50	520 ..	— 1881	518 ..
585 ..	— 1876 4 0/0	580 ..	.. ..	Montpellier 1894	.. ..
405 50	— 1886 3 0/0	406 ..	501 ..	Dette Tunis.	501 ..
102 25	— — 1/4	101 25	.. ..	P.-L.-M. fus. a	.. ..
393 50	— 1892 2 1/2	393 50	.. ..	— fus. n.	.. ..
101 50	— — 1/4	102 ..			

Bourse commerciale de Paris du 8 décembre

Alcool	Ouv.	Clôt.	Avoines	Ouv	Clôt.	Farines	Ouv.	Clôt.
Cour.	44 75	45 50	Cour.	18 55	18 35	Cour.	62 50	62 50
Proch.	44 .0	44 75	Proch	18 85	18 85	Proch	62 50	62 25
4 prem	44 25	44 50	J.-Fév.	19 15	19 ..	J.-Fév.	61 95	61 85
4 mai	43 25	43 50	4 prem	19 25	19 20	4 prem	61 45	61 35
Blés			4 mars	19 25	19 25	4 mars	61 45	61 35
Cour	30 45	30 50	**Lin**			Corbeil	67 ..	67 ..
Proch.	30 20	30 65	Cour.	37 50	37 50	**Sucres**		
J.-Fév.	29 60	29 50	Proch	38 ..	38 ..	Cour.	30 87	30 75
4 prem	28 60	28 75	4 prem	38 25	38 ..	Proch	31 ..	31 ..
4 mars	28 50	28 75	4 mai	39 50	39 50	3 nov.	31 37	31 25
..	..	..	..	..	..	4 prem	31 75	31 62
Seigles			**Colza**			4 mars	31 75	31 62
Cour.	18 65	18 65	Cour.	59 ..	58 50	4 mai	31 75	31 62
Proch	18 65	18 75	Proch	59 25	58 75	Roux.	28 ..	28 ..
J.-Fév.	18 75	18 75	4 prem	59 ..	58 75	Raffin.	59 ..	59 ..
4 prem	19 ..	19 ..	4 mai	57 25	57 25	Circulat.	.. ..	.. ..
4 mars	19 ..	19 ..	..	..	..			

BOURSE DE LILLE DU 8 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	..	146 50	Bains Lillois	.. ..	500 ..
» 90, r. 500	.. ..	540 ..	Union lin. N.	.. ..	160 ..
» 68, r. 500	.. ..	527 50	Gaz de Wazem	.. ..	505 ..
» 77, r. 500	.. ..	504 ..	Ch. d. fer Econ.	.. ..	515 ..
» 84, r. 400	.. ..	404 ..	Denain Anzin.	.. ..	578 ..
» 86, 4/4	.. ..	106 ..	Cambrésis	.. ..	135 ..
» 87, r. 400	.. ..	405 ..	**CHARBONNAGES**		
» 93, r. 500	.. ..	510 75	Aniche, 12e	.. ..	13350 ..
Roub.-T. 1860	.. ..	46 ..	Anzin, 100e d.	.. ..	5490 ..
Roubaix. 1893	.. ..	406 ..	Blanzy	.. ..	1910 ..
Amiens	.. ..	122 ..	Bruay	1548	1549 ..
Dép. du Nord	100	1.6 ..	Bully-Gren., 6e	27.0	2710 ..
Tourcoing 1878	.. ..	149 ..	Campagnac	.. ..	949 ..
Armentièr. 86	.. ..	110 ..	Carvin	1000	1000 ..
Douai, libérée	.. ..	508 ..	Courrières, 10e	1859	1859 ..
Valenciennes.	.. ..	500 ..	Crespin	.. ..	95 ..
Verley, Decr.	.. ..	1365 ..	Douchy	953	990 ..
Le Platel et Cie	.. ..	200 ..	Dourges	13900	13900 ..
Crédit d. Nord	.. ..	512 ..	Drocourt, 1re s.	.. ..	1595 ..
A. Devilder	.. ..	1410 ..	Escarpelle	2659	2650 ..
Banq. ré. Nord	.. ..	500 ..	Epinac	.. ..	625 ..
Le Esc. Roub.	.. ..	346 25	Ferfay	.. ..	580 ..
Gaz de Wazem	.. ..	470 ..	Albi	.. ..	1449 ..
Le Nord, ass.	.. ..	2800 ..	Lens	.. ..	34500 ..
Union g. Nord	.. ..	455 ..	Lens (400e)	366	365 ..
St-Sauv. Arras	.. ..	200 ..	Liévin	.. ..	1440 ..
Un. lin. Nord	.. ..	140 ..	Marles 30 0/0.	.. ..	17300 ..
Constr. Anzin	.. ..	.. ..	Marles 70 0/0.	.. ..	23400 ..
Ciments franç	.. ..	270 ..	Meurchin	.. ..	1739 ..
Estrée-Blanch	.. ..	585 ..	Ostricourt	458	453 ..
Framw. Nord	.. ..	50 ..	Sincey-le-R.	.. ..	.. ..
L. Allart, t. p.	.. ..	100 ..	Thivencelles	.. ..	145 ..
Bat. à hélice.	.. ..	100 ..	Vicoigne et N.	22000	22000 ..
Chem. Econom	.. ..	498 75	**OBLIGATIONS**		
Brouta et Cie.	.. ..	900 ..			
C. Liquid R.-T.	.. ..	.. ..			
Eaux Dunkerq	.. ..	495 ..	Béthune 1877.	.. ..	475 ..
Tréfilerie	.. ..	.. ..	Drocourt 1893.	.. ..	515 ..
Blache-St-V.	.. ..	3660 ..	Marles 1893	.. ..	520 ..
Denain Anzin.	660 ..	660 ..	Liévin 1885	.. ..	513 50
Usin Villerupt	.. ..	500 ..			

Marchés de Lille du 8 décembre 1897

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 101 .. à .. .. .. 98 degrés, cote com., 27 25 à .. .. ; n° 3, cote com., ... à ..

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 35 .. .. — Mélasse (cote com.), ... à .. ..

Cours de clôture au comptant du 8 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
103 60 ..	3 0/0	103 60 ..
.. ..	.)	.. ..
103 30 ..	3 0/0 amortissable	102 35 ..
106 75 ..	3 1/2 0/0 1883	106 75 ..

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La mission Marchand

Paris, 8 décembre. — Le ministère des colonies n'avait reçu ce matin encore aucune nouvelle infirmant ou confirmant le massacre de la mission Marchand.

Bruxelles, 8 décembre. — M. Wauters, secrétaire général de la compagnie du Congo, dit que la nouvelle publiée hier par le *Mouvement Géographique* au sujet de l'expédition Marchand est une dépêche privée reçue du Congo et dont la source n'est pas indiquée.

Mort d'un général

Fontainebleau, 8 décembre. — Le général de brigade Burler, officier de la Légion d'honneur, en disponibilité depuis deux mois pour raison de santé, est décédé hier à Bois-le-Roi.

La tempête

Fécamp, 8 décembre. — Une nouvelle tempête très violente s'est abattue cette nuit sur Fécamp. La mer est démontée, les bâteaux de pêche, ne pouvant pas rentrer, restent en rade.

Au Reichstag. — Les crédits maritimes. — Suite de la discussion. — L'attitude du centre

Berlin, 8 décembre. — Le Reichstag continue la discussion du projet de loi concernant la flotte.

M. Richter (libéral allemand) critique l'augmentation considérable des dépenses de la marine. Il dit que le grand déploiement de forces de l'Allemagne en Extrême-Orient prouve que le gouvernement croit la flotte à la hauteur de cette tâche.

L'orateur ajoute que le projet de loi ne crée pas un septennat, mais un éternat, ce à quoi il est impossible de consentir, vu la variabilité des données de l'expérience dans le domaine technique.

Il termine en disant que la loi est en contradiction avec tous les principes constitutionnels. En ce qui le concerne, il n'accordera rien de ce qui est demandé dans le projet.

L'amiral Tirpitz répond. La flotte actuelle est insuffisante. Le gouvernement s'est vu contraint d'envoyer au loin tous ses bons croiseurs, Il a même été obligé d'employer des vaisseaux-écoles.

Les croiseurs font de meilleure besogne à l'étranger lorsque derrière eux se trouve une flotte qui les appuie.

L'incident de Ponte-Bernardo

Turin, 8 décembre. — L'affaire des chasseurs français tués sur la frontière par des gardes-chasse italiens est déférée à la cour de Turin.

Le garde qui a tiré est mis en état d'arrestation.

La crise italienne

Rome, 8 décembre. — M. di Rudini a conféré aujourd'hui avec les présidents du Sénat et de la Chambre et plusieurs hommes politiques afin d'être en mesure de conférer avec le roi sur la situation.

Les Allemands en Chine. — Occupation de la ville de Kiao-Tchéou. — Nouvel envoi de troupes.

Changhaï, 8 décembre. — Deux cents soldats sont entrés dans la ville de Kiao-Tchéou, située à trente kilomètres de la baie.

Berlin, 8 décembre. — Les journaux du soir publient en gros caractères la nouvelle de l'occupation de Kiao-Tchéou.

Le gouvernement s'est informé auprès des compagnies *de navigation brêmaise et hambourgeoise si elles pouvaient* mettre à sa disposition des navires pour le transport des troupes en Chine.

Changhaï, 8 décembre. — Une note de source chinoise raconte dans quelles conditions l'Allemagne a occupé le fort de Kiao-Tchéou.

La Chine considère la question des missionnaires comme un prétexte saisi par l'Allemagne pour acquérir une station navale en Chine. Le gouvernement chinois ne consentira jamais à ce que les Allemands restent à Kiao-Tchéou.

Les exposants de Chicago

Chicago, 8 décembre. — Le tribunal a fixé comme suit les indemnités dues aux exposants du fait de l'incendie des bâtiments de la grande exposition

Le gouvernement français, 57,760 dollars; MM. Remon, 1,615; Sorman, 463; Forest, 1,200; Clavie, 2,666.

Chinois récalcitrants. — La protestation contre l'occupation de Kiao-Tchéou. — L'Allemagne et le droit international. — L'influence anglaise à Pékin.

Londres, 8 décembre. — L'intérêt si intense qui semble s'attacher tous les jours de plus en plus à la question Dreyfus-Esterhazy ne doit pas détourner complètement l'attention des événements considérables qui se passent à l'étranger. Les Anglais, tout en se passionnant, d'ailleurs, comme tout le monde pour cette question, n'en suivent pas moins ce qui se passe au loin.

Depuis le jour où l'Allemagne a occupé Kiao-Tchéou, on se demandait ici, avec un sentiment qui était évidemment plus que de curiosité, quelle serait l'attitude de la Chine. Aujourd'hui une dépêche de Changhaï vient expliquer le point de vue auquel se place le gouvernement chinois.

Elle jette une lumière d'autant plus vive que les renseignements qu'elle contient paraissent plus précis et plus autorisés. La Chine est prête à toutes les réparations équitables pour le massacre des missionnaires allemands.

Elle proteste contre l'occupation de Kiao-Tchéou, dont elle voulait elle-même faire une station navale. Elle considérera comme un acte hostile toute adhésion d'une puissance étrangère à l'occupation allemande.

Cette attitude est inattaquable au point de vue du droit international, mais les protestations de la Chine interviennent à une époque où chaque nation interprète le code international à sa façon et il n'est pas probable qu'elles aient par elles-mêmes une efficacité suffisante pour arrêter l'empereur d'Allemagne dans cette politique où la force primera évidemment le droit.

L'Angleterre continue à donner l'exemple d'une discrétion absolue sur cette affaire; elle voudrait connaître l'opinion des autres avant de risquer la sienne. Mais on m'assure que son action n'en est pas moins vive à Pékin et, pour dire toute ma pensée, l'attitude du gouvernement chinois ressemble complètement à ce que les sphères politiques anglaises désirent qu'elle soit.

Il faut que les conseils discrètement donnés à Pékin aient été entendus. On sent d'une manière évidente la pensée anglaise dans cette protestation; mais cela non plus ne suffira sans doute pas pour couper l'élan que l'empereur d'Allemagne a pris en décidant cette politique hardie et qui, en d'autres temps, eût été téméraire. S'il avait voulu s'arrêter en chemin il n'aurait pas donné à cette politique son unique frère, et surtout il ne l'eût pas dit.

Le message du président Mac-Kinley — Appréciations pessimistes

Madrid, 8 décembre. — La presse commente avec passion le message du président Mac-Kinley.

« Les Etats-Unis, dit le *Heraldo*, ne veulent pas, n'ont jamais voulu la guerre avec l'Espagne. Ils n'en ont pas besoin pour arriver à leur but. L'insurrection leur suffit. Ils attendront que nous soyons totalement épuisés pour intervenir sans péril.

» Notre politique, notre façon de conduire la guerre, ajoute ce journal, vont nous amener sûrement à cette extrémité, si douloureuse pour ceux qui, comme nous, ont la profonde conviction que le résultat aurait été tout différent si nous avions adopté une autre tactique. Nous n'avons su être ni habiles ni forts. Nous avons voulu résoudre le problème en gagnant du temps quand chaque jour d'attente qui s'écoulait équivalait à une défaite pour la cause espagnole.

La *Epoca* dit que ce qui se dégage de la lecture du message, c'est qu'il convient d'imprimer une grande activité aux opérations militaires à Cuba. Autrement l'Espagne serait à la merci d'un événement qui pourrait exciter ses adversaires.

Le *Nacional* examine point par point tout le message et se demande si la satisfaction qu'affecte le gouvernement espagnol à son sujet est bien prudente.

« En somme, dit-il, il y a là un acte solennel de l'étranger qui proclame, avec notre impuissance et notre humiliation, son droit d'intervenir dans une affaire de notre domaine.

Le *Correo*, organe carliste, dit que ce serait le comble de la folie que de considérer comme favorables à l'Espagne les déclarations de Mac-Kinley. Les gens sensés y verront, au contraire, un raffinement de cruauté et de moquerie contre l'Espagne, ainsi que le désir de lui causer de grands maux.

Le *Heraldo* assure que, dès que le gouvernement aura reçu le texte officiel du message, il fera faire des représentations au gouvernement américain par son ambassadeur à Washington.

AVIS AUX SOCIÉTÉS ET AUX SYNDICATS

Le *Journal de Roubaix* publie toujours *gratuitement* les convocations des syndicats ouvriers comme celles des syndicats patronaux, des mutualités, des sociétés de musique, etc., etc., et en général, de toute association ayant un caractère démocratique, charitable, artistique, et non commercial.

Le *Journal de Roubaix* publie aussi *gratuitement* les avis de *concours, de fêtes, de concerts*..., etc..., des sociétés qui lui confient l'impression de leurs affiches, circulaires, programmes, etc..., etc.

Quand ces affiches, circulaires, programmes, etc..., ne sortent pas de l'Imprimerie du Journal, l'insertion se fait au tarif.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES

HEURE MOYENNE DES LEVÉES

N°	EMPLACEMENT des Boites	1re LEVÉE	2e LEVÉE	3e LEVÉE	4e LEVÉE	5e LEVÉE	6e LEVÉE
1	Grande-Rue	7.30	10.35	2.4	4.05	6.40	7.35
2	Rue d'Alger		10.45	2.5	4.15		7.45
3	» Beaurepaire	7.40	10.55	3.0	4.25	6.50	7.55
4	Place Sainte-Elisabeth	8.50	11.05	3.1	4.35		8.03
5	Rue du Moulin	8.02	11.15	3.20	4.45	7.05	8.15
6	» Neuve	8.10	11.20	3.25	4.55	7.10	8.20
7	» des Fabricants	8.15	11.25	3.30	5.05		8.25
8	» Colbert	7.30	10.40	2.40	4.10		7.40
9	Place d'Amiens	7.35	10.45	2.45	4.20	6.30	7.50
10	Rue de l'Alouette	7.45	10.55	2.50	4.35	6.35	8.00
11	» Blanchemaille	7.50	11.00	2.55	4.40		8.05
12	» de l'Ouest	8.00	11.10	3.10	4.45	6.45	8.15
13	» du Fontenoy	8.07	11.17	3.20	4.55	7.00	8.20
14	Place Chevreul	8.13	11.23	3.30	5.03	6.35	8.25
15	Rue Pellart	7.20	10.30	2.35	4.10		7.30
16	» Daubenton	7.30	10.40	2.45	4.20		7.40
17	» Turgot	7.40	10.50	2.55	4.30		7.50
18	» de France	7.48	10.58	3.03	4.38	6.47	7.58
19	» de Tourcoing	8.58	11.08	3.13	4.48	6.57	8.08
20	» des Ligues	8.08	11.18	3.23	4.58	7.07	8.18
21	» Pauvrée	8.18	11.28	3.33	5.08	7.12	8.28
22	» Mairie	8.23	11.38	3.38	5.13		8.33
23	Pont-Rouge		8.15		3.00		
24	P		8.45		3.30		
		Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la 2e distribution. 1er Départ : route d'Erquelines à Paris, Tourcoing, Avesnes, Fourmies, St-Quentin, Reims, Hirson. — 2e Départ : route de Lille à Calais, Angleterre, Pays du Nord de l'Europe, Belgique, Lille, Valenciennes.	Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la troisième distribution. Toutes destinations sauf Wattrelos qui part à 1 heure.	Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la 4e distribution. Départ pour : Tourcoing, Halluin, Courtrai, Mouscron, Gand, Belgique, Hollande, Danemarck, Suède, Norwège, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Serbie, Roumanie.	Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la 4e distribution. Départ pour : Paris, Reims, St-Quentin Routes de Maubeuge, Busigny et d'Erquelines à Paris, Aubenton, Hirson, Saint-Michel, Fourmies, Avesnes, Sains-du-Nord, Maubeuge, Wignehies, etc.	Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la 1re distribution du lendemain. Départ de la Belgique : les provinces de Namur, Liège, Limbourg, Luxembourg. Pays du Nord de l'Europe : Route de Lille à Calais, Angleterre, Amérique, Fourmies, Avesnes, Aubenton, Hirson	Les lettres de Roubaix pour Roubaix sont délivrées à la première distribution du lendemain ainsi que Lannoy, Wattrelos et Hem. Toutes destinations.